



Retrait impossible en banque sans une preuve d'achat ?

Par **franc**, le **05/08/2021** à **10:09**

Bonjour.

Ma compagne achète une voiture d'occasion.

Elle demande, à sa conseillère de La Banque Postale, de lui transférer une somme de son livret A vers son CCP pour payer le vendeur.

Pour effectuer l'opération la conseillère demande à ma compagne de lui fournir les photocopies de l'annonce du vendeur et du certificat d'immatriculation sinon elle ne procédera pas au transfert ?

J'ai trouvé des textes de loi contre le blanchiment d'argent mais aucun texte régissant la procédure que veut appliquer cette conseillère ?

Cette procédure est-elle légale ?

Merci pour vos informations.

Par **P.M.**, le **05/08/2021** à **10:13**

Bonjour,

Je ne vois pas ce qui autorise la conseillère à demander une telle preuve d'achat...

Si le virement était fait par internet, dans la limite du plafond quotidien, personne ne demanderait ceci et il se ferait automatiquement...

Par **Marck.ESP**, le **05/08/2021** à **10:20**

Bonjour

Cela est anormal et devrait se régler rapidement en appelant la direction régionale, responsable commercial.

Par **janus2fr**, le **05/08/2021** à **14:25**

Bonjour,

Comment la conseillère sait-elle que le virement du livret A vers le compte courant est pour l'achat d'un véhicule d'occasion ? A ce que je sache, il n'est pas demandé de motif lorsque l'on vire de l'argent entre comptes.

Avez-vous fait en même temps une demande de chèque de banque ?

Par **franc**, le **05/08/2021** à **14:52**

Merci pour vos réponses.

La conseillère ne connaissait pas l'objet de l'achat mais elle a questionné ma compagne.

Aujourd'hui, ma compagne s'est vu remettre un formulaire papier à remplir intitulé "demande de versement occasionnel" à déposer ensuite dans cette banque avec les preuves d'achat ? et après contrôle, le transfert ne pourra se faire que 48H00 plus tard ! dixit la conseillère.

Sur ce formulaire il n'est nullement fait mention de pièces justificatives à fournir.

Ma compagne effectue toutes ses opérations en ligne mais là on revient à l'âge de pierre...

Elle va tenter de joindre cet après midi la direction régionale.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **05/08/2021** à **16:34**

[quote]

Ma compagne effectue toutes ses opérations en ligne

[/quote]

Justement, il suffit de faire ce virement en ligne...

Par **P.M.**, le **05/08/2021** à **18:47**

Le problème c'est que pour les virements en ligne, il y a un plafond mais il suffit de les faire sur plusieurs jours...

D'autre part si à la suite du virement, c'est pour un retrait important en espèces au guichet,

effectivement il faut un délai pour des raisons de sécurité et d'approvisionnement...

Par **franc**, le **05/08/2021** à **18:48**

Initialement, ma compagne a bien tenté d'effectuer l'opération en ligne mais le transfert est refusé et la conseillère veut qu'elle applique la procédure citée. (Formulaire papier, pièces justificatives, etc...).

Ma compagne a même fourni le RIB du vendeur à la conseillère pour un virement. C'est non !

Pour qu'elle puisse acquérir cette voiture dont le dossier administratif est constitué, j'ai effectué un virement au moyen de mon compte bancaire en ligne. Cela m'a pris 2 minutes et ma banque indique que le compte du bénéficiaire sera crédité dès demain.

Après le questionnement de ma compagne, si une réponse de la direction régionale est fournie, je vous ferais part de l'aboutissement de cette affaire.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **05/08/2021** à **19:05**

La conseillère n'a en tout cas aucune raison de demander des justificatifs la preuve c'est que ce n'est pas prévu avec le formulaire et à la limite, même si je n'aime pas le mot, une menace de déposer plainte la ferait peut-être changer d'avis, à moins qu'il ait un problème sur le compte car je n'ai jamais vu non plus qu'un virement en ligne soit refusé dans la limite du plafond quotidien et si les fonds sont disponibles...

Par **miyako**, le **05/08/2021** à **22:08**

Bonsoir,

Il m'est déjà arrivé de demander un retrait par chèque de mon livret A , directement au guichet de la banque postale,pour une somme de plus de 10.000€ .Après avoir rempli un formulaire papier,j'ai eu le chèque immédiatement,sans avoir à fournir de justificatif autre que ma pièce d'identité.Il y a eu 10€ de frais.

Cordialement

Par **P.M.**, le **05/08/2021** à **22:45**

En l'occurrence, il n'est même pas question de chèque de banque apparemment car il faut fournir l'ordre pour lequel il est rédigé...

Par **Marck.ESP**, le **06/08/2021** à **07:35**

""Cela est anormal et devrait se régler rapidement en appelant la direction régionale,"

Avez vous des nouvelles,?
(Je m'adresse à franc)

Par **P.M.**, le **06/08/2021** à **08:18**

Bonjour,

Effectivement, car je ne vois pas qui d'autre pourrait avoir des nouvelles en dehors de sa compagne, à condition de pouvoir joindre la direction régionale d'une telle banque...

Par **franc**, le **09/08/2021** à **13:45**

Bonjour.

Suite et fin.

A l'origine, ma compagne souhaitait acheter un véhicule en transférant une somme de 9200€ de son livret "A" vers son C.C.P puis vers le compte du vendeur. (Rib fourni).

Opération impossible en ligne par elle-même, la conseillère LBP veut qu'elle remplisse un formulaire papier et donne des preuves d'achat du véhicule.

Ma compagne s'aperçoit qu'elle est bloquée par un plafond de retrait de 3000€/jour ?

En accord avec le bénéficiaire, elle programme en ligne 3 virements de 3000€ et un 4ème de 200€ le 06, 07, 08, 09/08/2021.

La demande est bien prise en compte mais 2 virements sont effectués le même jour, confirmé par le bénéficiaire, soit : le 06/08/21 ??? puis les 2 autres, le 08 et 09/08/2021.

Affaire soldée.

La procédure quant au formulaire papier et aux preuves d'achat demandés par la conseillère n'a pas encore été expliquée pa LBP à ma compagne.

Merci à tous pour votre vécu et vos informations.

Bonne journée.

Par **P.M.**, le **09/08/2021** à **15:05**

Bonjour,

C'est donc la solution que j'avais suggérée dans mes messages du 05/08/2021 10:13 et 18:47...

Merci à vous d'avoir pensé à nous tenir au courant...

Par **franc**, le **09/08/2021** à **17:57**

Bonjour P.M.

Effectivement, ma compagne a suivi vos suggestions qui ont permis d'aboutir à la résolution de cette affaire.

Désorientée par la conseillère qui ne lui proposait que l'alternative "papier", elle n'avait pas cherché si une autre option se présentait.

Après contact, si une réponse est apportée par la direction régionale quant à la validité de cette fameuse procédure "papier", je ne manquerais pas de vous tenir infomer.

Cordialement.

Par **franc**, le **23/09/2021** à **10:02**

Bonjour.

Suite et fin de ce dossier.

Dans cette affaire, ma compagne attend toujours la réponse de la direction de LBP quant à justifier par documents le retrait de 9200€ de son compte.

J'ai appelé cette direction et un responsable LBP m'indique que cette procédure est obligatoire pour éviter le blanchiment d'argent ?

Malgré mon incompréhension argumentée il persiste et l'affaire en reste là.

Pour information, les trois autres banques de notre famille ne demandent aucun document au client lors d'un retrait fait par le titulaire du compte.

Merci pour votre aide et avis dans ce dossier.

Cordialement.

Par **Louxor_91**, le **23/09/2021** à **10:54**

Bonjour,

j'ai eu à peu près le même soucis à la banque postale pour acheter un véhicule pour un montant d'un peu plus 10K€. Ma conseillère me demandait une attestation de vente de la part du cédant?! Je demandais un virement... et mon compte était largement approvisionné. Je lui ai fourni l'annonce de vente plus copie CG du véhicule. Les virements fractionnés sont limités entre particuliers je trouve. Question confiance, sécurité. Une fois la transaction prouvée le virement a été réalisé par la banque très rapidement. Les raisons sont de nouvelles de sécurité draconiennes pour lutter contre les fraudes et autres blanchiments d'argent. Voilà c'est tout.

Par **P.M.**, le **23/09/2021** à **11:48**

Bonjour,

Il n'empêche qu'il suffit de fractionner les virements pour arriver au même résultat...

Si le blanchiment d'argent ne concernait que des sommes de l'ordre de 10 000 € pour un virement exceptionnel, tout irait bien...

Cette banque que j'ai quittée a de plus en plus des pratiques peu commerciales, la preuve en est une fois de plus en ne prenant même pas la peine de répondre à une cliente...